

INTRA 2025

Spécial Mutations

Mars 2025



Ne laissez pas l'administration choisir à votre place !

La saisie des vœux pour les MUTATIONS INTRA-ACADEMIQUES aura lieu du **28 mars 2025 au 10 avril**.

Si vous souhaitez participer à ce mouvement pour changer d'affectation au sein de l'académie ou que votre situation administrative l'impose, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU sont à vos côtés pour vous informer et vous conseiller pour votre projet de mutation.

Même si l'opacité du mouvement est devenue la norme pour l'administration, vous pouvez être accompagné-e par des militant-es de terrain, à votre écoute, qui connaissent les règles et la géographie de l'académie. En effet, chaque académie a ses règles et son calendrier.



Le ministère a retardé la publication des **résultats de l'INTER au 14 mars (12 h)**.

La FSU a réclamé, à plusieurs reprises, un changement de dates de l'INTRA au rectorat d'Amiens. En effet, les vacances débuteront le 5 avril pour la zone B. Les collègues, concerné-es par l'INTRA, devront donc saisir leurs vœux et confirmer leur demande, en déposant éventuellement leurs pièces justificatives, pendant une grande partie des vacances. Or les vacances de printemps sont un moment où chaque collègue doit pouvoir déconnecter, se reposer et recharger ses batteries pour entamer, dans les meilleures conditions possibles, la dernière période.

N'attendez pas le dernier moment pour saisir votre demande de mutation et rassembler vos pièces justificatives.



Si vous avez formulé un **recours à l'INTER** sur votre affectation dans l'académie d'Amiens, vous devez **absolument participer** au mouvement INTRA de l'académie d'Amiens, dans l'attente de la réponse du ministère.

N'hésitez pas à consulter les sites académiques du SNES-FSU, du SNUEP-FSU et du SNEP-FSU, et à nous contacter afin que nous puissions répondre à vos questions. En cas de recours, suite au mouvement **INTRA**, nous pourrions vous accompagner au mieux dans votre potentielle démarche si nous connaissons, en amont, votre situation et vos souhaits d'affectation.

*Delphine LEROY, pour le secteur Mutations de la section académique du SNES-FSU
Nicolas GORALZYCK, secrétaire académique du SNEP-FSU
Frédéric ALLEGRE, co-secrétaire académique du SNUEP-FSU*

SOMMAIRE

> Calendrier rectorat - Rendez-vous téléphoniques	P. 2	Annexes :	
> Le barème pour l'académie d'Amiens	P. 3 à 5	I. Composition des GEO	P. 14
> Informations pratiques	P. 6 et 7	II. Les zones de remplacement	P. 15
> Education prioritaire	P. 8 et 9	III. Cartes par groupes de zones de remplacement	P. 16 et 17
> Les pièces justificatives	P. 10	IV. Liste des établissements de l'académie	P. 18 à 21
> Les TZR / Nous contacter	P. 11	V. Carte des établissements de l'académie	P. 22 et 23
> Une règle, un principe...	P. 12	VI. Bulletins d'adhésion	P. 24 à 26
> La fiche syndicale / Les postes spécifiques	P. 13	Contacts SNES-FSU, SNEP-FSU et SNUEP-FSU	P. 27

Calendrier rectorat

Vendredi 18 avril (au plus tard)	Demande de disponibilité (ou renouvellement)
Du vendredi 28 mars (12 h) au jeudi 10 avril (12 h)	Saisie des vœux sur SIAM via I-prof
Vendredi 18 avril (au plus tard)	Dépôt du dossier handicap (même s'il a été fourni à l'inter)
Vendredi 18 avril (au plus tard)	Demandes sur postes spécifiques académiques (SPEA)
À compter du vendredi 11 avril	Mise à disposition de la confirmation de demande de mutation sur SIAM
Vendredi 18 avril (au plus tard)	Dépôt de la confirmation de demande et des pièces justificatives via l'application Colibris (Pas d'émargement du chef d'établissement) https://portail-amiens.colibris.education.gouv.fr/
Du vendredi 16 mai (18 h) au vendredi 30 mai (18 h)	Affichage des barèmes sur SIAM
Du vendredi 16 mai (18 h) au jeudi 29 mai (18 h)	Demande de rectification des barèmes via l'application Colibris
Jeudi 29 mai (au plus tard)	Demande tardive, d'annulation ou de modification
Jeudi 12 juin (18 h)	Résultat définitif
Jeudi 19 juin (au plus tard)	Demande de recours administratif via l'application Colibris
Jeudi 10 juillet	1 ^{ère} phase d'affectation à l'année des TZR
Jeudi 21 août	2 ^{ème} phase d'affectation pour les TZR

Première affectation – Changer d'affectation Pourquoi la FSU ?

Les militant·es de la FSU, en tant qu'expert·es du mouvement, sont en mesure de fournir toutes les informations sur les règles du mouvement INTRA 2025 et de vous accompagner dans votre demande.

Ne restez pas seul·es face à la machine de l'administration et à ses décisions opaques : les élu·es de la FSU défendent les personnels !

Rendez-vous téléphoniques

Les adhérent·es du SNES-FSU peuvent prendre un rendez-vous téléphonique.

Il suffit de se rendre sur son espace adhérent, rubrique « Ma demande de mutation » puis, en bas de la page, « Prendre un rendez-vous auprès d'une section académique ».

En cas d'entrée dans l'académie, penser à bien sélectionner l'académie d'AMIENS dans le menu déroulant.

Le barème pour l'académie d'Amiens

Précision	Bonification	Type de vœux
Situation professionnelle		
Ancienneté de service (échelon acquis au 31/08/2024 par promotion ou au 01/09/2024 par classement ou reclassement)	<p><u>Classe normale :</u> → 14 pts minimum pour les 1^e et 2^e échelons → 7 pts par échelon à partir du 3^e échelon</p> <p><u>Hors classe :</u> → Certifiés/C.P.E : 56 pts forfaitaires + 7 pts par échelon → Agrégés : 63 pts forfaitaires + 7 pts par échelon</p> <p>98 pts si échelon 4 avec 2 ans d'ancienneté dans cet échelon 105 pts si échelon 4 dès 3 ans d'ancienneté dans cet échelon</p> <p><u>Classe exceptionnelle :</u> → 77 pts forfaitaires + 7 pts par échelon (dans la limite de 105 pts)</p> <p>105 pts si agrégé échelon 3 avec 2 ans d'ancienneté dans cet échelon</p>	Tous
Ancienneté dans le poste (année 2024-2025 prise en compte)	<p>20 pts par année de service dans le poste actuel en tant que titulaire</p> <p>+ 50 pts par tranche de 4 ans d'ancienneté dans le poste</p>	
Stabilisation des TZR	De 1 à 2 ans d'ancienneté dans la ZR : 40 pts De 3 à 5 ans d'ancienneté dans la ZR : 70 pts À partir de 6 ans d'ancienneté dans la ZR : 90 pts	ETB COM GEO
	De 1 à 2 ans d'ancienneté dans la ZR : 60 pts De 3 à 5 ans d'ancienneté dans la ZR : 90 pts De 6 à 7 ans d'ancienneté dans la ZR : 110 pts De 8 à 9 ans d'ancienneté dans la ZR : 130 pts À partir de 10 ans d'ancienneté dans la ZR : 150 pts	DPT ACA
TZR des disciplines du groupe 2	20 pts par année d'exercice effectif dans la ZR	Tous
Agrégé·e demandant un lycée (uniquement pour les disciplines présentes en collège et lycée ET non compatible avec la bonification rapprochement de conjoint·e)	120 pts	ETB typés lycées
	130 pts	COM, GEO typés lycées
	150 pts	DPT, ACA typés lycées
Exercice en établissement relevant de l'éducation prioritaire	Détails en page 8	

Précision	Bonification	Type de vœux
Situation professionnelle		
Mesure de carte scolaire	3 000 pts <i>(vœu obligatoire pour déclencher la bonification)</i>	ETB actuel
	1 500 pts	COM actuelle et ACA (sans exclusion)
Stagiaire		
Stagiaire <i>(ni ex-fonctionnaire, ni ex-contractuel-le de l'Éducation nationale)</i>	19 pts <i>(utilisable une seule fois sur une période de 3 ans)</i>	1^e vœu 1^e vœu DPT 1^e vœu ZRD ACA, ZRA
Stagiaire ex-fonctionnaire	1 000 pts	DPT et ZRD correspondant à l'ancienne affectation, ACA, ZRA
Stagiaire ex-contractuel-le de l'Éducation nationale <i>(Il faut justifier d'une durée de service équivalente à un an à temps plein sur les deux années scolaires précédentes)</i>	Jusqu'au 3 ^e échelon : 50 pts Classement au 4 ^e échelon : 60 pts Classement au 5 ^e échelon et au-delà : 65 pts	GEO ZRE (sans exclusion)
	Jusqu'au 3 ^e échelon : 100 pts Classement au 4 ^e échelon : 115 pts Classement au 5 ^e échelon et au-delà : 130 pts	DPT ACA ZRD ZRA (sans exclusion)
Situation personnelle		
Situation de handicap <i>(personne ayant une RQTH ou dont le ou la conjoint-e a une RQTH ou ayant un enfant de moins de 20 ans au 31/08/25 reconnu handicapé ou souffrant d'une maladie grave, quel que soit l'âge s'il est hors d'état de subvenir à ses besoins en raison de son invalidité)</i>	100 pts	Tous sauf ETB (sans exclusion)
	1000 pts si cela améliore les conditions de vie 'décision du recteur) <i>(pas cumulable avec les 100 pts ci-dessus)</i>	COM (si plusieurs ETB) GEO DPT ZRD ZRA (sans exclusion sauf REP et PDLV)
Mutation simultanée <u>non conjointe</u> <i>(pour 2 titulaires ou 2 stagiaires ou 1 titulaire/1 stagiaire sous condition)</i> Les vœux doivent être identiques et formulés dans le même ordre à l'exception des vœux de type ETB de la même commune.	0 pt	Tous

Précision	Bonification	Type de vœux
Caractère répété de la demande		
Vœu préférentiel	15 pts par année (dans la limite de 75 pts)	COM GEO DPT (sans exclusion)
Situation familiale		
Rapprochement de conjoint OU Autorité parentale conjointe (pour ceux qui n'exercent pas dans la même commune) <u>1e vœu bonifié :</u> <i>obligatoirement la commune de résidence du conjoint si un établissement existe dans la commune ; à défaut la plus proche où il existe un établissement</i>	90,2 pts + 100 pts par enfant 150,2 pts + 100 pts par enfant <u>Années de « séparation » professionnelle :</u> (pour ceux qui n'exercent pas dans la même commune) <u>Agent·e en activité :</u> 50 pts pour 1 an 280 pts pour 2 ans 400 pts pour 3 ans 600 pts pour 4 ans et + <u>Agent·e placé·e en congé parental ou en disponibilité pour suivi de conjoint·e :</u> 25 pts pour 1 an 50 pts pour 2 ans 75 pts pour 3 ans 280 pts pour 4 ans et +	COM GEO ZRE (sans exclusion sauf REP et PDLV) DPT ACA ZRD ZRA (sans exclusion sauf REP et PDLV)
Mutation simultanée entre conjoint·es (pour 2 titulaires ou 2 stagiaires ou 1 titulaire/1 stagiaire sous condition) <i>Les vœux doivent être identiques et formulés dans le même ordre à l'exception des vœux de type ETB de la même commune.</i>	30 pts 80 pts	COM GEO ZRE (sans exclusion) DPT ACA ZRD ZRA
Parent isolé	30 pts 50 pts	COM GEO ZRE (sans exclusion) DPT ACA ZRD ZRA (sans exclusion)

Informations pratiques

Principe de formulation des vœux

La formulation des vœux est un exercice particulièrement délicat. Une erreur peut entraîner des conséquences graves : non obtention du poste souhaité, nomination en extension... Il faut donc absolument vous informer.

Utilisez ce bulletin, consultez le site du SNES-FSU et contactez-nous.

Vous pouvez formuler jusqu'à **26 vœux**.

- ♦ **Si vous devez obligatoirement être affecté·e** (entrant·e dans l'académie, première affectation, réintégration), nous vous conseillons de ne pas trop limiter vos vœux pour éviter l'extension. De la même manière, **ne limitez pas vos vœux aux seuls postes affichés par le rectorat.**
- ♦ **Si vous êtes déjà titulaire dans l'académie (en établissement ou en ZR)**, il faut demander **uniquement** ce que vous souhaitez. Vous resterez sur votre poste actuel si vous n'obtenez pas votre mutation.

Pour demander un poste fixe, les vœux peuvent être un ou des établissements précis ou des vœux géographiques : tout poste dans une commune (COM), dans un groupement de communes (GEO), dans un département (DPT) ou dans l'académie (ACA). **Nous vous conseillons de formuler des vœux communes, groupements de communes en vœux indicatifs avant un vœu départemental** (sauf cas précis stagiaires).

Pour les vœux géographiques (COM, GEO, DPT), vous pouvez préciser le type d'établissement souhaité (collège, lycée, LP pour les professeur·es documentalistes et CPE et les professeur·es d'EPS) ou demander « tout type d'établissement ». **Attention, si vous précisez un type d'établissement, vous risquez de perdre les bonifications familiales.**

Pour demander un poste en zone de remplacement, il y a trois types de vœux : une ZR précise (ZRE), toute ZR d'un département (ZRD) ou toute ZR de l'académie (ZRA). N'oubliez pas d'enregistrer sur SIAM vos **10 préférences** pour la phase d'ajustement qui peuvent porter sur un établissement, une commune, un groupe de communes.

***NB :** Un·e collègue affecté·e sur son vœu 1 départemental (DPT) sera considéré·e comme « satisfait·e » quel que soit le poste obtenu dans le département. En revanche, les collègues ayant fait des vœux antérieurs plus précis pourront être améliorés.*

Attention à l'extension

Néo-titulaires, entrant·es dans l'académie, réintégration :

Si votre barème ne permet pas de vous affecter sur un de vos vœux, la procédure d'extension sera appliquée. Elle fonctionne avec **le plus petit barème** figurant dans votre demande. Les bonifications **stagiaire et agrégé·e ne demandant que des lycées** ne sont pas prises en compte.

Attention, chaque année, plusieurs collègues voient leur demande traitée en extension. Les lignes directrices de gestion stipulent que l'extension se fait à **partir du premier vœu**. Cette phrase rassure les candidat·es qui pensent être nommé·es près de ce premier vœu.

En réalité, les postes sur lesquels sont affectés les collègues en extension sont les postes restant dans l'académie après l'affectation de tous les collègues nommés sur leurs vœux. L'extension ne se fait donc que sur des postes qui ont été très peu demandés.

Si vous n'êtes pas titulaire de l'académie et, de ce fait, susceptible d'être nommé en extension, **nous vous conseillons donc d'utiliser un nombre suffisant de vœux et de formuler des vœux suffisamment larges** (COM, GEO, DPT, ZRE, ZRD...) pour ne pas risquer d'être affecté·e dans un secteur que vous n'avez pas demandé.

Affichage des postes vacants :

Le rectorat affiche sur SIAM une liste des postes vacants : postes libérés par départ en retraite, postes vacants à l'issue du mouvement 2024, postes créés, postes libérés par le mouvement INTER 2025...

Cette liste ne vous donne que les postes disponibles avant le mouvement, mais l'essentiel des mutations se fait sur des postes libérés au cours du mouvement. Ne faites pas vos vœux uniquement en fonction de cette liste de postes vacants mais demandez tous les postes qui vous intéressent.

Situation de Parent Isolé

Sont concerné·es par la situation de parent isolé, les personnes ayant à charge **un enfant âgé de moins de 18 ans au 31 août 2025** et exerçant seul·e l'autorité parentale.

La situation de ces personnes sera prise en compte sous réserve que la demande soit motivée par l'amélioration des conditions de vie de l'enfant (facilité de garde, proximité de la famille...).

Dossier handicap

Il faut constituer un dossier qui doit contenir :

- l'identité et la situation professionnelle actuelles précises ;
- la liste des vœux ;
- la pièce attestant que l'agent ou son conjoint rentre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi. Il faut entreprendre rapidement les démarches auprès de la MDPH afin d'obtenir la RQTH pour soi, son conjoint ou du handicap de l'enfant ;
- le dossier médical de la personne concernée par le handicap ;
- tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée dont une lettre d'explication.
- S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Déposez le dossier sous pli confidentiel, au plus tard le vendredi 18 avril, auprès du médecin conseiller technique du recteur à l'adresse :
medecin-conseiller-recteur@ac-amiens.fr

Attention à la formulation des vœux, tous ne sont bonifiés.

Bonification Stagiaires : 19 points



Points accordés aux stagiaires, T1 et T2 (qui ne les auraient pas utilisés lors des mouvements précédents).

Au nom de l'indivisibilité du mouvement, ceux qui ont joué leurs 10 points au mouvement INTER doivent les jouer dans le cadre de l'intra et, inversement, ceux qui ne l'ont pas fait pour l'inter, ne peuvent pas les jouer à l'INTRA.

Vœu préférentiel

Pour bénéficier de la bonification annuelle, il y a obligation d'exprimer chaque année en 1^{er} rang le même vœu large (COM, GEO, DPT) **sans exclusion de types d'établissement.**

15 points par année, dès la 2^e demande consécutive sur le **même vœu large de type COM, GEO ou DPT sans exclusion de types d'établissement.**

Le décompte débute à compter du mouvement 2019.

Les vœux larges (COM, GEO, DPT) sans exclusion de types d'établissement sont considérés comme un vœu préférentiel dès lors qu'il ne sont pas précédés d'un vœu précis établissement (ETB) (à l'exclusion des vœux SPEA qui ne sont pas pris en compte).

En revanche, la présence, avant un vœu large sans exclusion de types d'établissement, d'un vœu large comportant des exclusions n'empêche pas la comptabilisation de la bonification du vœu préférentiel.

Cette bonification est plafonnée à **hauteur de 75 points.**

Cette bonification n'est pas cumulable avec les bonifications familiales.

Mesure de carte scolaire (MCS)

L'agent·e touché·e par une mesure de carte scolaire **bénéficie d'une bonification de points** sur certains vœux.

Ces vœux bonifiés permettent **de conserver l'ancienneté de poste** et sont **obligatoires pour déclencher la bonification.**

L'agent·e conserve la possibilité d'émettre des vœux personnels (non bonifiés) avant, après ou entre les vœux bonifiés. Un·e agent·e muté·e sur un vœu non bonifié (c'est-à-dire un vœu personnel) ne conserve pas son ancienneté de poste.

Remarque : Si vous êtes muté·e sur un vœu bonifié (mesure de carte), vous bénéficiez d'un retour illimité dans l'établissement d'origine si un poste se libère, mais il faut en faire la demande chaque année (et ne pas avoir obtenu une mutation personnelle).

Consultation des barres INTRA 2024 et antérieures dans l'espace adhérent SNES

Exercice en établissement relevant de l'éducation prioritaire

Pour la bonification à l'entrée :

→ pour les postes des établissements REP+

600 pts lors de la saisie d'un vœu précis "établissement" dans un établissement REP+

+ **500 pts** si avis très favorable des évaluateurs pour un candidat

+ **200 pts** si avis favorable des évaluateurs pour un candidat

En cas d'avis défavorable, annulation de la bonification d'origine de 600 pts mais ajout de **75 pts** comme pour les établissements REP ou PDLV.

→ pour les postes des établissements REP et PDLV

75 pts lors de la saisie d'un vœu précis "établissement" dans un établissement REP ou PDLV

75 pts sur les vœux COM, GEO, DPT ou ACA si précision du label de l'établissement REP ou PDLV lors de la saisie sur SIAM.

Pour la bonification à la sortie :

→ pour les postes des établissements REP+ et PDLV

100 pts à partir de 5 ans d'ancienneté de poste sur les vœux de type établissement (ETB)

150 pts à partir de 5 ans d'ancienneté de poste sur les vœux COM, GEO, DPT ou ACA sans exclure de types d'établissement

→ pour les postes des établissements REP

50 pts à partir de 5 ans d'ancienneté de poste sur les vœux de type établissement (ETB)

75 pts à partir de 5 ans d'ancienneté de poste sur les vœux COM, GEO, DPT ou ACA sans exclure de types d'établissement

Remarque : L'agent doit être affecté dans l'établissement au moment de la demande de mutation et y avoir travaillé au moins 6 mois sur l'année scolaire et pour minimum un mi-temps.

Cas particulier pour les TZR :

Si un TZR est affecté en AFA dans un établissement REP+, REP ou PDLV et devient ensuite titulaire de poste dans le même établissement REP+, REP ou PDLV alors l'année de TZR sera prise en compte dans le calcul de l'ancienneté permettant de bénéficier de la bonification.

Info : Toutes les années en REP+, REP ou PDLV des TZR, même si elles n'ont pas été effectuées dans le même établissement, sont comptabilisées pour la bonification.

Candidature pour une affectation en REP+ :

Parallèlement à l'enregistrement de la demande sur SIAM, il faut déposer, avant le vendredi 18 avril, via l'application Colibris :

- un CV retraçant l'expérience professionnelle antérieure ;
- une lettre de motivation portant sur le poste sollicité et le projet de l'établissement ;
- une copie du dernier rapport d'inspection ou du rendez-vous de carrière.

Liste des établissements relevant de l'Education prioritaire (REP+, REP et PDLV) et des APV

CODE	TYPE	NOM	COMMUNE	REP+	Politique de la ville (violence)	REP	APV (fin 31/08/14)
DATE DE CLASSEMENT							
AISNE							
0020007X	CLG - SEGPA	HENRI MATISSE	BOHAIN EN VERMANDOIS	RS 2015			RS 2011
0021826Z	CLG - SEGPA	JEAN ROSTAND	CHATEAU THIERRY			RS 2015	
0020024R	CLG - SEGPA	ANNE DE MONTMORENCY	FERE EN TARDENOIS			RS 2015	
0020030X	CLG - SEGPA	CAMILLE DESMOULINS	GUISE			RS 2015	
0020075W	CLG - SEGPA	GEORGES COBAST	HIRSON			RS 2015	
0021518P	CLG	MARIE DE LUXEMBOURG	LA FERRE			RS 2015	
0020090M	CLG - SEGPA	CHARLEMAGNE	LAON	RS 2015			RS 2004
0020039G	CLG	COLBERT QUENTIN	LE NOUVION EN THIERACHE			RS 2015	
0020043L	CLG	JULES FERRY	ROZOY SUR SERRE				RS 2009
0020046P	CLG	DE LA CHESNOYE	SAINT GOBAIN				RS 2004
0020055Z	CLG - SEGPA	GABRIEL HANOTAUX	SAINT QUENTIN			RS 2015	
0020056A	CLG - SEGPA	MARTHE LEFEVRE	SAINT QUENTIN			RS 2015	
0020076X	CLG	JEAN MOULIN	SAINT QUENTIN			RS 2015	
0020054Y	CLG	MONTAIGNE	SAINT QUENTIN	RS 2014			RS 2004
0021478W	EREA		SAINT QUENTIN				RS 2004
0021492L	CLG - SEGPA	GERARD PHILIPPE	SOISSONS	RS 2014			RS 2004
0020065K	CLG	ALAN SEEGER	VAILLY SUR AISNE				RS 2009
0020067M	CLG - SEGPA	CCNDORCET	VERVINS			RS 2015	
0020072T	CLG		WASSIGNY			RS 2015	
OISE							
0600007G	CLG	HENRI BAUMONT	BEAUVAIS	RS 2015	RS 1997		RS 2004
0601190T	CLG - SEGPA	CHARLES FAUQUEUX	BEAUVAIS	RS 2014	RS 1997		RS 2004
0600003C	LP	J.B. COROT - BATIMENT	BEAUVAIS		RS 1997		RS 2004
060 2076F	CEF		BEAUVAIS				RS 2004
0601447X	CLG	MARCEL PAGNOL	BETZ				RS 2009
0600060P	CLG	JACQUES PREVERT	CHAMBLY		RS 1997		RS 2004
0600012M	CLG	SAINT EXUPERY	CHAUMONT EN VEXIN				RS 2004
0601882V	CLG	GUY DE MAUPASSANT	CHAUMONT EN VEXIN				RS 2004
0600018U	CLG	GAETAN DENAIN	COMPIEGNE			RS 2015	RS 2011
0601524F	CLG - SEGPA	ANDRE MALRAUX	COMPIEGNE	RS 2015			RS 2004
0600022Y	CLG	GABRIEL HAVAZ	CREIL	RS 2014	RS 1997		RS 2004
0601177D	CLG - SEGPA	JEAN JACQUES ROUSSEAU	CREIL		RS 1997	RS 2015	RS 2004
0600063T	LP	JULES UHRY	CREIL		RS 1997		RS 2004
0600021X	LYC	JULES UHRY	CREIL		RS 1997		RS 2004
0600027D	CLG	JEHAN LE FRERON	CREVECOEUR LE GRAND				RS 2004
0601802H	SEGPA	COLLEGE JEHAN LE FRERON	CREVECOEUR LE GRAND				RS 2004
0600070A	EREA		CREVECOEUR LE GRAND				RS 2004
0601180G	CLG	M. ET G. BLIN	MAIGNELAY MONTIGNY				RS 2004
0601191U	CLG - SEGPA	DU THELLE	MERU		RS 1997	RS 2015	RS 2004
0601718S	CLG	PIERRE MENDES FRANCE	MERU		RS 1997	RS 2015	RS 2004
0601470X	LP	LAVOISIER	MERU		RS 1997		RS 2004
0601178E	CLG	ANATOLE FRANCE	MONTATAIRE	RS 2015	RS 1997		RS 2004
0601870G	LP	ANDRE MALRAUX	MONTATAIRE		RS 1997		RS 2004
0601864A	LYC	ANDRE MALRAUX	MONTATAIRE		RS 1997		RS 2004
0601293E	CLG	ROMAIN ROLLAND	MOUY		RS 1997		RS 2004
0601847G	CLG - SEGPA	HENRY DE MONTHERLANT	NEUILLY EN THELLE				RS 2004
0600036N	CLG	EDOUARD HERRIOT	NOGENT SUR OISE		RS 1997	RS 2015	RS 2004
0601179F	CLG	MARCELIN BERTHELOT	NOGENT SUR OISE		RS 1997	RS 2015	RS 2004
0600062S	LP	MARIE CURIE	NOGENT SUR OISE		RS 1997		RS 2004
0600020W	LYC	MARIE CURIE	NOGENT SUR OISE		RS 1997		RS 2004
0601605U	CLG	PAUL ELUARD	NOYON			RS 2015	RS 2004
0601297J	CLG - SEGPA	LOUIS PASTEUR	NOYON			RS 2015	RS 2004
0601296H	CLG	LUCIE ET RAYMOND AUBRAC	PONT STE MAXENCE				RS 2004
0600048B	LP	DONATION DE ROTHSCHILD	SAINT MAXIMIN		RS 1997		RS 2004
0600049C	LP	AMYOT D INVILLE	SENLIS				RS 2004
0601821D	CLG	EMILE LAMBERT	VILLERS ST PAUL		RS 1997	RS 2015	RS 2004
SOMME							
0801512J	CLG - SEGPA	DE PONTTHIEU	ABBEVILLE			RS 2015	
0800019L	CLG - SEGPA	CESAR FRANCK	AMIENS	RS 2014			RS 2004
0800018K	CLG - SEGPA	EDOUARD LUCAS	AMIENS			RS 2015	
0801263N	CLG	ARTHUR RIMBAUD	AMIENS	RS 2015			RS 2004
0801264P	CLG - SEGPA	ETOUVIE	AMIENS	RS 2014			RS 2004
0801616X	CLG - SEGPA	GUY MARESCHAL	AMIENS	RS 2015			RS 2006
0801628K	LP	ROMAIN ROLLAND	AMIENS				RS 2011
0801443J	CLG	MAL LECLERC DE HAUTECLOQUE	BEAUCAMPS LE VIEUX			RS 2015	RS 2007
0801485E	CLG - SEGPA	DU VAL DE NIEVRE	DOMART EN PONTTHIEU			RS 2015	
0800029X	CLG - SEGPA	JEAN ROSTAND	DOULLENS			RS 2015	
0801487G	CLG		FLIXECOURT			RS 2015	
0801704T	LP	ALFRED MANESSIER	FLIXECOURT				RS 2004
0800036E	CLG - SEGPA	VICTOR HUGO	HAM			RS 2015	RS 2004
0801252B	LP	J C ATHANASE PELTIER	HAM				RS 2004
0801537L	CLG - SEGPA	BERANGER	PERONNE			RS 2015	
0801514L	LP	PIERRE MENDES FRANCE	PERONNE				RS 2011
0800050V	CLG	GASTON BOUCOURT	ROISEL				RS 2009
0801341Y	CLG - SEGPA	LOUISE MICHEL	ROYE			RS 2015	
0801489J	CLG - SEGPA	DU MARQUENTERRE	RUE			RS 2015	

Les pièces justificatives

• Bonification « stagiaires » 19 pts :

→ Photocopies des confirmations de demande de mutation des années précédentes prouvant la non utilisation des 19 pts

• Stagiaire précédemment titulaire d'un autre corps :

→ Arrêté de la précédente affectation

• Rapprochement de conjoint ou Autorité parentale conjointe :

La date du PACS ou du mariage doit être antérieure au 31 août 2024.

→ Pour tous :

* Attestation de l'activité professionnelle du ou de la conjoint·e (au moins 6 mois et 10 h par semaine) datée de **moins de 3 mois**, plus dernier bulletin de salaire (pour les CDD, joindre en plus le 1^{er} bulletin de salaire)

* Quittance de loyer en cas de rapprochement sur la résidence privée

* En cas de chômage, attestation récente d'inscription à France Travail (**de moins de 3 mois**), plus attestation de la dernière activité professionnelle

→ Les agent·es marié·es :
Photocopie du livret de famille

→ Pour les agent·es pacsé·es :



* Extrait d'acte de naissance sur lequel figurent la date et le ou la partenaire du PACS (**de moins de 3 mois**)

* Attestation du PACS

* **NOUVEAU : Déclaration d'imposition commune PACS 2023 et 2024 :** un document justifiant du changement de situation familiale auprès des services fiscaux

• Années de séparation :

→ Attestation de l'activité professionnelle du ou de la conjoint·e pour chaque année scolaire de séparation

• Mutations simultanées :

→ Pour tous :

Arrêté d'affectation du ou de la conjoint·e

→ Les agent·es marié·es :

Photocopie du livret de famille

→ Pour les agent·es pacsé·es :



* Extrait d'acte de naissance sur lequel figurent la date et le ou la partenaire du PACS (**de moins de 3 mois**)

* Attestation du PACS

* **NOUVEAU : Déclaration d'imposition commune PACS 2023 et 2024 :** un document justifiant du changement de situation familiale auprès des services fiscaux

• Enfants :

→ Extrait de l'acte de naissance ou photocopie du livret de famille

→ Attestation de reconnaissance pour les enfants à naître, certificat de grossesse (**date limite au 18 avril 2025**)

→ Autorité parentale conjointe :
Justificatifs et décisions de justice concernant la résidence de l'enfant...
Contactez la section académique.

• Situation de parent isolé :

→ Extrait de l'acte de naissance ou photocopie du livret de famille attestant de l'autorité parentale exclusive

→ Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde...)

Les TZR

Les enseignant·es des disciplines de **groupe 1** ont, pour la même zone départementale, 2 codifications possibles :



- ♦ ZRE : vœu précis et indicatif => Rapprochement de conjoint 90,2 pts
- ♦ ZRD : vœu large => Rapprochement de conjoint 150,2 pts

Groupe 1 : *Mathématiques, Lettres Modernes, Espagnol, Anglais, histoire-Géographie et SVT.*

Groupe 2 : *Documentation, Lettres classiques, Sciences Physiques, Education Musicale, Arts Plastiques, Philosophie, Allemand, Arabe, Italien, Japonais, Portugais, Russe, SES, Physique appliquée, biochimie, SII, Technologie, Economie et Gestion, hôtellerie, STMS, biotechnologie, toutes les disciplines de PLP.*

Phase d'ajustement

Saisie des préférences du vendredi 28 mars au jeudi 10 avril

Sont concerné·es :

- Les **actuel·les TZR** ainsi que les **TZR touché·es par une mesure de carte scolaire**
- Les participant·es **obligatoires** à l'INTRA ayant formulé des vœux sur une ou plusieurs ZR
- Les participant·es **volontaires** à l'INTRA ayant formulé des vœux sur une ou plusieurs ZR

Les TZR ont la possibilité de faire connaître leurs préférences (**10 maximum**) pour des établissements précis, des communes ou des groupements ordonnés de communes de leur ZR pour les phases d'ajustement, parallèlement au mouvement INTRA sur SIAM et aux mêmes dates.

Un·e candidat·e qui ne formule pas de préférences sera considéré·e comme demandant des suppléances (remplacement de courte et moyenne durée).

Remarque : Si, par extension, vous obtenez une ZR non demandée, il faudra alors envoyer (par mail ou courrier) vos préférences au rectorat, dès connaissance de votre affectation définitive.

Nous contacter

SNES-FSU

03.22.71.67.90
s3ami@snes.edu

SNUEP-FSU

06.18.82.32.12
capa.amiens@snuep.fr

SNEP-FSU

Guillaume Firon :
06.20.68.40.56
gfiron@gmail.com

Sarah Vaillant :
06.19.33.63.56
sarah.008@hotmail.fr

Pamela Svetojevic :
07.85.98.86.84
pamela.svetojevic@gmail.com

Tous les postes sont susceptibles d'être vacants, il ne faut pas se limiter aux postes affichés vacants.

La majeure partie des mutations se fait sur des postes qui n'étaient pas affichés vacants mais qui se sont libérés au cours du mouvement.

QUELLE DEMANDE FAIRE ?

SI JE SUIS TITULAIRE DE POSTE DANS L'ACADÉMIE D'AMIENS

Je demande tous les établissements qui m'intéressent...

Si je suis marié·e, pacsé·e, avec des enfants reconnus, je peux bénéficier des bonifications familiales. Il faut, dans ce cas, peut-être, demander la commune ou le groupement de communes selon mes objectifs de mutation.

UN SEUL CONSEIL : CONTACTEZ-NOUS !

SI JE SUIS ENTRANT·E DANS L'ACADÉMIE OU STAGIAIRE

Je suis soumis·e à **l'extension**, donc je ne dois pas faire une demande de mutation trop limitée afin d'éviter l'extension et de « choisir » mon affectation.

Je peux faire 26 vœux. Attention aux vœux qui ouvrent droit aux bonifications familiales (pas de restriction d'établissements) ou à la prise en compte de la bonification agrégé·e (uniquement pour les vœux lycées)...

Questions à se poser ?

Quelles sont mes priorités ? Qu'est-ce que je souhaite privilégier ? Secteur géographique ou poste fixe ?

Comment construire sa liste ?

Il est conseillé de mettre des vœux de zones de remplacement dans votre liste par précaution. Construire sa liste de vœux de manière stratégique est un avantage pour tenter au maximum d'obtenir quelque chose que l'on a choisi.

UN SEUL CONSEIL : CONTACTEZ-NOUS !

SI JE SUIS TZR

Je demande tous les établissements qui m'intéressent...

Si je suis marié·e, pacsé·e, avec des enfants reconnus, je peux bénéficier des bonifications familiales. Il faut, dans ce cas, peut être, demander la commune ou le groupement de commune selon mes objectifs de mutation.

UN SEUL CONSEIL : CONTACTEZ-NOUS !

La fiche syndicale

Plus que jamais, c'est **l'élément indispensable** entre vous et les militant·es du SNES-FSU.

En effet, nous ne disposons plus des fichiers avec l'ensemble de vos vœux et de vos barèmes. Pour un contrôle précis et une étude complète de votre demande de mutation, il est nécessaire de compléter la fiche de suivi (<https://www.amiens.snes.edu/-INTRA-2024-.html>) et de nous envoyer **AU PLUS TARD le 4 AVRIL** :

- * une capture d'écran de la saisie de vos vœux avec les barèmes indicatifs ;
- * l'ensemble des pièces justificatives à fournir au rectorat ;
- * tout courrier ou document nous indiquant vos souhaits et/ou projet de mutation.

Vous pouvez nous envoyer votre confirmation de demande de mutation INTRA à **partir du 11 avril**. Les délais de réponse seront plus longs pendant les vacances. Il est nécessaire, cette année, d'**anticiper** !

Dès réception de votre dossier **AU PLUS TARD le 4 AVRIL**, les élu·es vous feront un retour personnalisé sur vos vœux et vos barèmes, ce qui vous permettra de contrôler efficacement votre dossier au moment de l'affichage des vœux et barèmes par le rectorat.

Réservé aux adhérent·es

Adressez vos documents, **AVANT** le dépôt de votre demande sur Colibris, par courriel (mail p. 11).

Adhérent·es : N'oubliez pas de nous envoyer une copie de votre dossier de mutation pour le suivi !

Postes spécifiques

Vous pouvez consulter la liste des postes spécifiques existants dans l'académie sur SIAM.

Modalités de demande :

- Mettre à jour votre CV dans la rubrique I-Prof/SIAM dédiée à cet usage
- Saisir la demande de mutation sur I-Prof/SIAM
- Rédiger obligatoirement une lettre de motivation en ligne, via I-Prof, pour expliciter votre démarche
- **Pour finir**, formuler vos vœux sur I-Prof/ SIAM.

Pour les entrant·es dans l'académie :

Il faut déposer le CV, la lettre de motivation et une copie du dernier rapport d'inspection ou du rendez-vous de carrière via l'application Colibris.

Annexe I : Composition des GEO

AISNE	
SAINT-QUENTIN et environs	
Code : 002 961	
1 SAINT-QUENTIN	
2 HARLY	3 km
3 GAUCHY	4,5 km
4 VERMAND	12 km
5 MOY DE L' AISNE	13 km
6 RIBEMONT	15 km
7 FRESNOY LE GRAND	16 km
8 BEAUREVOIR	20 km
9 BOHAIN EN VERMANDOIS	21 km
HIRSON et environs	
Code : 002 962	
1 HIRSON	
2 SAINT MICHEL	4,5 km
3 LA CAPELLE	14 km
4 VERVINS	18 km
5 LE NOUVION EN THIERACHE	26 km
6 ROZOY SUR SERRE	29 km
7 SAINS RICHAMONT	33 km
8 GUISE	38 km
9 WASSIGNY	41 km
LAON OUEST et environs	
Code : 002 963	
1 LAON	
2 ANIZY LE CHÂTEAU	18 km
3 SAINT GOBAIN	20 km
4 LA FERRE	23 km
5 TERGNIER	28 km
6 COUCY LE CHÂTEAU	29 km
7 CHAUNY	35 km
8 FLAVY LE MARTEL	40 km
LAON EST et environs	
Code : 002 964	
1 LAON	
2 CRECY SUR SERRE	17 km
3 SISSONNE	23 km
4 CORBENY	24 km
5 MARLE	25 km
6 GUIGNICOURT	35 km
7 MONTCORNET	36 km
SOISSONS et environs	
Code : 002 965	
1 SOISSONS	
2 VILLENEUVE ST GERMAIN	3 km
3 BELLEU	3 km
4 CUFFIES	4 km
5 VAILLY SUR AISNE	16 km
6 VIC SUR AISNE	17 km
7 BRAINE	18 km
CHATEAU THIERRY et environs	
Code : 002 966	
1 CHATEAU THIERRY	
2 CHARLY	14 km
3 CONDE EN BRIE	16 km
4 NEUILLY SAINT FRONT	21 km
5 FERRE EN TARDENOIS	22 km
6 LA FERTE MILON	31 km
7 VILLERS COTTERETS	40 km

OISE	
BEAUVAIS NORD et environs	
Code : 060 961	
1 BEAUVAIS	
2 FROISSY	20 km
3 MARSEILLE EN BEAUVAISIS	20 km
4 CREVECOEUR LE GRAND	22 km
5 GRANDVILLIERS	30 km
6 FORMERIE	39 km
BEAUVAIS SUD et environs	
Code : 060 962	
1 BEAUVAIS	
2 AUNEUIL	12 km
3 NOAILLES	15 km
4 SAINT AUBIN EN BRAY	17 km
5 SAINTE GENEVIEVE	19 km
6 MERU	26 km
7 CHAUMONT EN VEXIN	29 km
CLERMONT et environs	
Code : 060 963	
1 CLERMONT	
2 BREUIL LE VERT	3 km
3 CAUFFRY	7,5 km
4 LIANCOURT	8 km
5 MOUY	10 km
6 VILLERS SAINT PAUL	13 km
7 BRESLES	13 km
8 BRENOUILLE	16 km
9 SAINT JUST EN CHAUSSEE	16 km
10 PONT SAINTE MAXENCE	20 km
11 MAIGNELAY MONTIGNY	24 km
12 BRETEUIL	34 km
CREIL et environs	
Code : 060 964	
1 CREIL	
2 NOGENT SUR OISE	3 km
3 MONTATAIRE	6 km
4 SAINT MAXIMIN	6 km
5 SAINT LEU D'ESSERENT	8 km
6 CHANTILLY	8,5 km
7 GOUVIEUX	10 km
8 SENLIS	11 km
9 LAMORLAYE	13 km
10 LA CHAPELLE EN SERVAL	17 km
11 NEUILLY EN THELLE	18 km
12 CHAMBLY	25 km
13 BORNEL	26 km
COMPIEGNE NORD et environs	
Code : 060 965	
1 COMPIEGNE	
2 MARGNY LES COMPIEGNE	2 km
3 THOUROTTE	11 km
4 RIBECOURT	14 km
5 ESTREES SAINT DENIS	15 km
6 RESSONS SUR MATZ	18 km
7 LASSIGNY	24 km
8 NOYON	25 km
9 GUISCARD	33 km
COMPIEGNE SUD et environs	
Code : 060 966	
1 COMPIEGNE	
2 LACROIX SAINT OUEN	7 km
3 VERBERIE	14 km
4 COULOISY	16 km
5 CREPY EN VALOIS	24 km
6 BETZ	35 km
7 NANTEUIL LE HAUDOUIIN	36 km

SOMME	
ABBEVILLE NORD et environs	
Code : 080 961	
1 ABBEVILLE	
2 AILLY LE HAUT CLOCHER	13 km
3 NOUVION	13 km
4 CRECY EN PONTTHIEU	18 km
5 SAINT VALERY/SOMME	19 km
6 RUE	23 km
7 DOMART EN PONTTHIEU	24 km
8 BERNAVILLE	26 km
ABBEVILLE SUD et environs	
Code : 080 962	
1 ABBEVILLE	
2 FEUQUIERES EN VIMEU	18 km
3 LONGPRE LES CORPS STS	19 km
4 OISEMONT	20 km
5 AIRAINES	20 km
6 FLIXECOURT	23 km
7 FRIVILLE ESCARBOTIN	24 km
8 GAMACHES	26 km
9 MERS LES BAINS	34 km
10 BEAUCAMPS LE VIEUX	35 km
11 POIX DE PICARDIE	43 km
AMIENS NORD et environs	
Code : 080 963	
1 AMIENS	
2 RIVERY	3 km
3 AILLY SUR SOMME	8,5 km
4 VILLERS BOCAGE	12 km
5 CORBIE	17 km
6 ACHEUX EN AMIENOIS	29 km
7 DOULLENS	30 km
AMIENS SUD et environs	
Code : 080 964	
1 AMIENS	
2 LONGUEAU	5,5 km
3 VILLERS BRETONNEUX	17 km
4 AILLY SUR NOYE	18 km
5 MOREUIL	21 km
6 CONTY	21 km
PERONNE et environs	
Code : 080 965	
1 PERONNE	
2 ROISEL	14 km
3 CHAULNES	18 km
4 BRAY/SOMME	19 km
5 NESLE	22 km
6 ROSIERES EN SANTERRE	24 km
7 ALBERT	24 km
8 HAM	25 km
9 ROYE	29 km
10 MONTDIDIER	46 km

Information :

Les personnels, étant affectés par le biais du vœu groupement ordonné de communes (GEO), sont nommés prioritairement dans la commune principale (n°1), puis suivant l'ordre des communes dans le tableau ci-dessus en tenant compte d'une part, du barème de tous les participants et de l'autre des postes à pourvoir. Le candidat ayant le plus fort barème d'un vœu GEO obtiendra la commune n°1 ou la plus proche selon les postes vacants.

Annexe II : Les zones de remplacement

Groupe 1 : 9 ZONES intra-départementales

Disciplines concernées : Lettres Modernes, Anglais, Espagnol, Histoire-Géographie, Mathématiques, SVT, EPS.

Zone de remplacement	N°code	Aire géographique
----------------------	--------	-------------------

AISNE

SAINT-QUENTIN HIRSON Commune pivot : Guise	002 580ZN	Beaurevoir, Bohain, Fresnoy-le-Grand, Gauchy, Guise , Harly, Hirson, La Capelle, Le Nouvion-en-Thiérache, Moy-de-l'Aisne, Ribemont, Rozoy-sur-Serre, Sains-Richaumont, Saint-Michel, Saint-Quentin, Vermand, Vervins, Wassigny
LAON / CHAUNY Commune pivot : Laon	002 590ZA	Anizy-le-Château, Chauny, Corbeny, Coucy-le-Château, Crécy-sur-Serre, Flavy-le-Martel, Guignicourt, La Fère, Laon , Marle, Montcornet, Saint-Gobain, Sissonne, Tergnier
SOISSONS CHATEAU-THIERRY Commune pivot : Neuilly-saint-front	002 600ZM	Belleu, Braine, Charly, Château-Thierry, Condé-en-Brie, Cuffies, Fère-en-Tardenois, La Ferté-Milon, Neuilly-Saint-Front , Soissons, Vailly-sur-Aisne, Vic-sur-Aisne, Villeneuve Saint-Germain, Villers-Cotterêts

OISE

BEAUVAIS Commune pivot : Beauvais	060 610ZX	Auneuil, Beauvais , Chaumont-en-Vexin, Crevecoeur-le-Grand, Formerie, Froissy, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis, Méru, Noailles, Saint-Aubin-en-Bray, Sainte-Geneviève
CLERMONT / CREIL Commune pivot : Clermont	060 620ZJ	Bornel, Brenouille, Bresles, Breteuil, Breuil-le-Vert, Cauffry, Chambly, Chantilly, Clermont , Creil, Gouvieux, La Chapelle-en-Serval, Lamorlaye, Liancourt, Maignelay-Montigny, Montataire Mouy, Neuilly-en-Thelle, Nogent s/ Oise, Pont-Sainte-Maxence, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Leu d'Esserent, Saint-Maximin, Senlis, Villers-Saint-Paul
COMPIÈGNE Commune pivot : Compiègne	060 630ZW	Betz, Compiègne , Crépy-en-Valois, Couloisy, Estrées-Saint-Denis, Guiscard, La Croix-Saint-Ouen, Lassigny, Margny-les-Compiègne, Nanteuil-le-Haudoin, Noyon, Ressons-sur-Matz, Ribécourt-Dreslincourt, Thourotte, Verberie

SOMME

ABBEVILLE Commune pivot : Abbeville	080 640ZW	Abbeville , Ailly-le-Haut-Clocher, Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bernaville Crécy-en-Ponthieu, Domart-en-Ponthieu, Feuquières-en-Vimeu, Flixecourt, Friville-Escarbotin, Gamaches, Longpré-les-Corps-Saints, Mers-les-Bains, Nouvion-en-Ponthieu, Oisemont, Poix-de-Picardie, Rue, Saint-Valéry-sur-Somme
AMIENS Commune pivot : Amiens	080 650ZH	Amiens , Ailly-sur-Noye, Ailly-sur-Somme, Conty, Longueau, Moreuil, Villers-Bretonneux, Acheux-en-Amiénois, Corbie, Doullens, Rivery, Villers-Bocage
PERONNE Commune pivot : Péronne	080 660ZV	Albert, Péronne , Bray-sur-Somme, Chaulnes, Ham, Montdidier, Nesle, Roisel, Rosières-en-Santerre, Roye

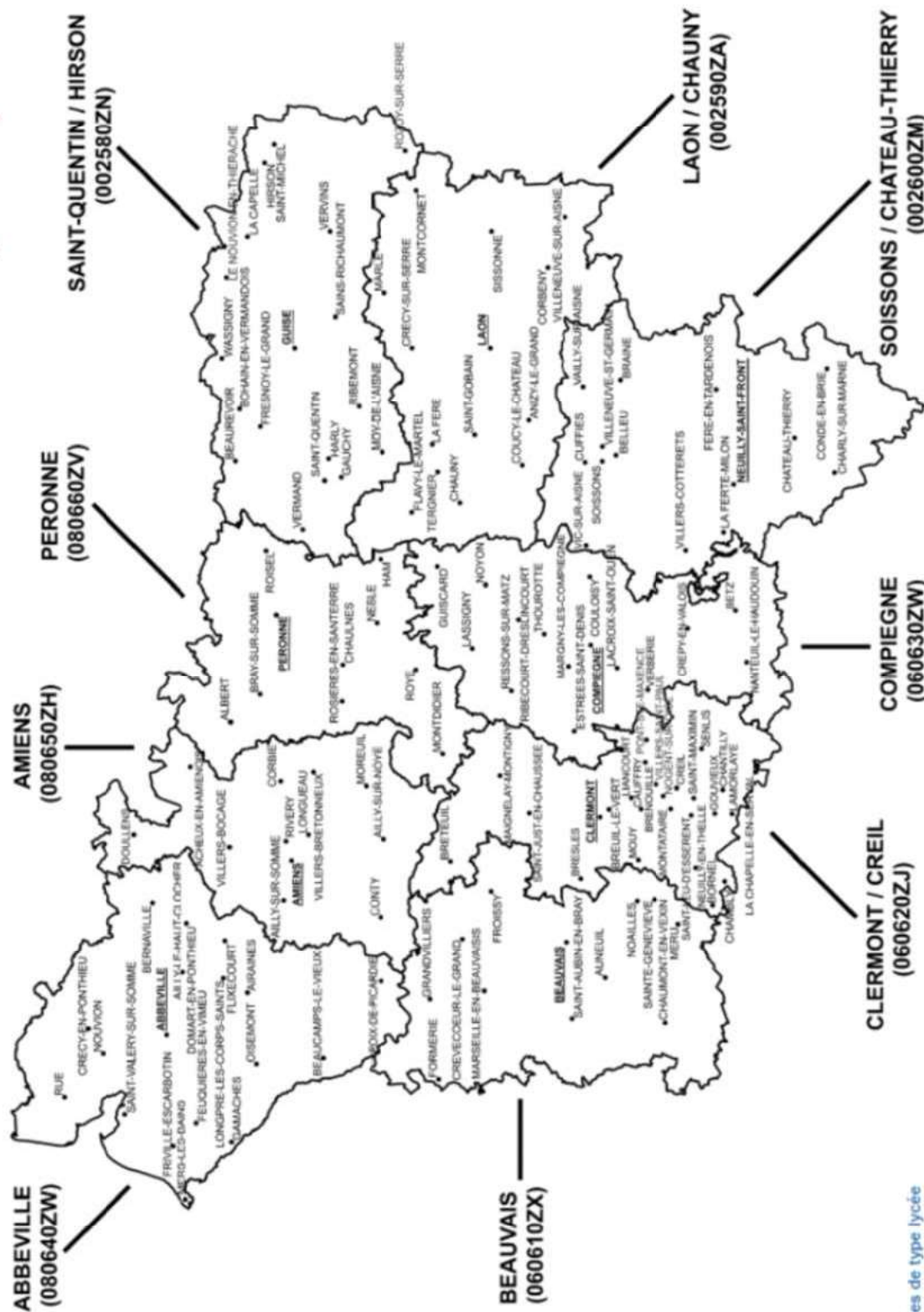
Groupe 2 : 3 ZONES départementales

Disciplines concernées : LSF, documentation, philosophie, lettres classiques, allemand, arabe, italien, japonais, portugais, russe, chinois, SES, technologie, sciences physiques, physique appliquée, éducation musicale, arts plastiques, arts appliqués, CPE, Psy-EN

- Sciences et techniques industrielles : toutes les spécialités.
 - Enseignement tertiaire : économie et gestion, économie et informatique de gestion, hôtellerie, biochimie, biotechnologie, STMS.
- Toutes les disciplines de type lycée professionnel

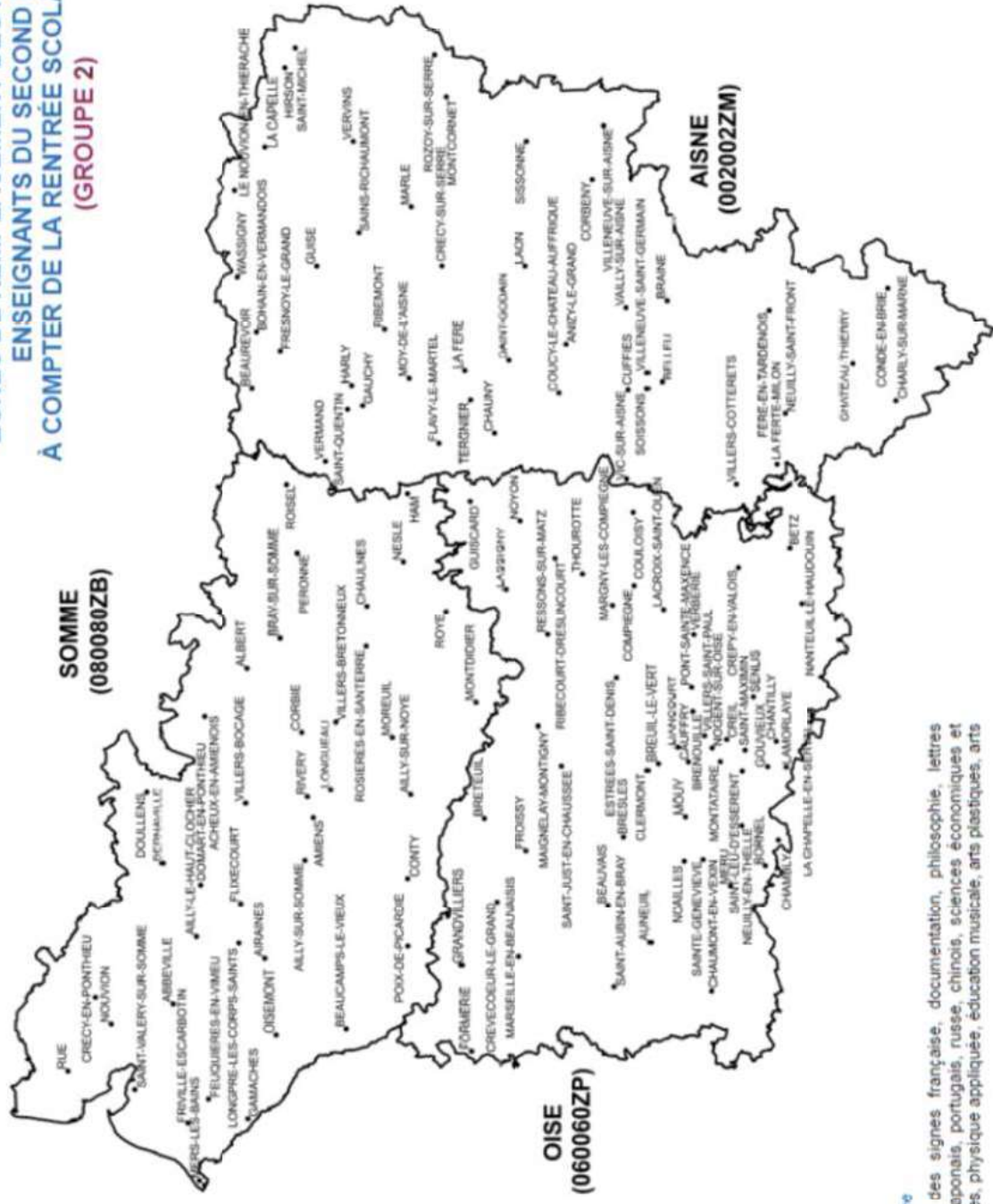
	ZRD	ZRE	Commune pivot
AISNE	002	002 002ZM	LAON
OISE	060	060 060ZP	CLERMONT
SOMME	080	080 080ZB	AMIENS

ACADÉMIE D'AMIENS
ZONES DE REMPLACEMENT DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS DU SECOND DÉGRÉ
À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021
(GROUPE 1)



Disciplines concernées de type lycée
 ■ Lettres modernes, anglais, espagnol, histoire-géographie, mathématiques, sciences de la vie et de la terre, EPS.

ACADÉMIE D'AMIENS
 ZONES DE REMPLACEMENT DES PERSONNELS
 ENSEIGNANTS DU SECOND DÉGRÉ
 À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021
(GROUPE 2)



- Disciplines concernées de type lycée
- **Enseignement général** : langue des signes française, documentation, philosophie, lettres classiques, allemand, arabe, italien, japonais, portugais, russe, chinois, sciences économiques et sociales, technologie, sciences physiques, physique appliquée, éducation musicale, arts plastiques, arts appliqués
 - **Sciences et techniques industrielles** : toutes les spécialités.
 - **Enseignement tertiaire** : économie et gestion, économie et informatique de gestion, hôtellerie, biochimie, biotechnologie, STMS.
- Toutes les disciplines de type lycée professionnel
 Fonction d'éducation et PSYEN

Annexe IV : Liste des établissements de l'académie

Aisne :

CODE	TYPE	NOM	CODE COMMUNE	COMMUNE	TELEPHONE	REP+	REP au 01/09/2015	APV jusqu'au 31/08/14
0020002S	CLG - SEGPA	LOUIS SANDRAS	002018	ANIZY LE CHATEAU	0323800320			
0020004U	CLG	JOSQUIN DES PRES	002057	BEAUREVOIR	0323094023			
0021659T	CLG	JEAN MERMOZ	002064	BELLEU	0323755630			
0020007X	CLG - SEGPA	HENRI MATISSE	002095	BOHAIN EN VERMANDOIS	0323689611	RS 2015		RS 2011
0020009Z	CLG	PIERRE ET MARIE CURIE	002110	BRAINE	0323741053			
0020011B	CLG	FRANCOIS TRUFFAUT	002163	CHARLY	0323825230			
0021826Z	CLG - SEGPA	JEAN ROSTAND	002168	CHATEAU THIERRY	0323692769		RS 2015	
0021724N	CLG	JEAN RACINE		CHATEAU THIERRY	0323834637			
0020013D	SEP	JULES VERNE		CHATEAU THIERRY	0323839000			
0020012C	LYC	JEAN DE LA FONTAINE		CHATEAU THIERRY	0323692338			
0021939X	LYC	JULES VERNE		CHATEAU THIERRY	0323839000			
0021960V	SEP	LYCEE JEAN DE LA FONTAINE		CHATEAU THIERRY	0323692338			
0020015F	CLG	JACQUES CARTIER	002173	CHAUNY	0323399595			
0021493M	CLG - SEGPA	VICTOR HUGO		CHAUNY	0323391150			
0022008X	LP	JEAN MACE		CHAUNY	0323402050			
0020014E	LYC	GAY LUSSAC		CHAUNY	0323402050			
0020016G	CLG	DE LA FAYE	002209	CONDE EN BRIE	0323824490			
0020017H	CLG	LEOPOLD SENHOR	002215	CORBENY	0323224290			
0020018J	CLG	LEON DROUSSENT	002217	COUCY LE CHATEAU	0323526500			
0021721K	CLG	CHARLES BRAZIER	002237	CRECY SUR SERRE	0323808103			
0021491K	CLG	MAURICE WAJSFELNER	002245	CUFFIES	0323599540			
0020024R	CLG - SEGPA	ANNE DE MONTMORENCY	002305	FERE EN TARDENOIS	0323822803		RS 2015	
0021593W	CLG	JACQUES PREVERT	002315	FLAVY LE MARTEL	0323525153			
0021661V	CLG	VILLARD DE HONNECOURT	002334	FRESNOY LE GRAND	0323660112			
0021494N	CLG - SEGPA	PAUL ELUARD	002340	GAUCHY	0323503900			
0020029W	CLG	ALEXANDRE DUMAS	002360	GUIGNICOURT	0323797015			
0020030X	CLG - SEGPA	CAMILLE DESMOULINS	002361	GUISE	0323610258		RS 2015	
0021479X	LP	FRANCOISE DOLTO		GUISE	0323618150			
0021534G	CLG	ANNE FRANK	002371	HARLY	0323684304			
0020075W	CLG - SEGPA	GEORGES COBAST	002381	HIRSON	0323581830		RS 2015	
0020089L	LP	FREDERIC ET IRENE JOLIOT CURIE		HIRSON	0323993030			
0020031Y	LYC	FREDERIC ET IRENE JOLIOT CURIE		HIRSON	0323993030			
0021595Y	CLG	PIERRE SELLIER	002141	LA CAPELLE	0323972145			
0021518P	CLG	MARIE DE LUXEMBOURG	002304	LA FERRE	0323562129		RS 2015	
0020022N	LP	JEAN MONNET		LA FERRE	0323566900			
0020025S	LP		002307	LA FERTE MILON	0323967179			
0020090M	CLG - SEGPA	CHARLEMAGNE	002408	LAON	0323277788	RS 2015		RS 2004
0021598B	CLG - SEGPA	JEAN MERMOZ		LAON	0323230967			
0021685W	CLG	LES FRERES LE NAIN		LAON	0323262728			
0020078Z	LP	JULIE DAUBIE		LAON	0323262728			
0020034B	LYC	PIERRE MECHAIN		LAON	0323262500			
0020032Z	LYC	PAUL CLAUDEL		LAON	0323262260			
0021961W	SEP	LYCEE PIERRE MECHAIN		LAON	0323262500			
0020039G	CLG	COLBERT QUENTIN	002558	LE NOUVION EN THIERACHE	0323975555		RS 2015	
0021778X	CLG	JACQUES PREVERT	002468	MARLE	0323200455			
0021489H	CLG	CHARLES DE GAULLE	002502	MONTCORNET	0323212120			
0020037E	CLG	SUZANNE DEUTSCH DE LA MEURTHE	002532	MOY DE L AISNE	0323077972			
0020038F	CLG	JOSEPH BOURY	002543	NEUILLY ST FRONT	0323710123			
0021689A	CLG	ANTOINE NICOLAS DE CONDORCET	002648	RIBEMONT	0323637201			
0020043L	CLG	JULES FERRY	002666	ROZOY SUR SERRE	0323985569			RS 2009
0020044M	CLG	QUENTIN DE LA TOUR	002668	SAINS RICHAMONT	0323609251			
0020046P	CLG	DE LA CHESNOYE	002680	SAINT GOBAIN	0323528229			RS 2004
0021663X	CLG	CESART SAVART	002684	SAINT MICHEL	0323581505			
0020055Z	CLG - SEGPA	GABRIEL HANOTAUX	002691	SAINT QUENTIN	0323655265		RS 2015	
0020056A	CLG - SEGPA	MARTHE LEFEVRE		SAINT QUENTIN	0323682025		RS 2015	
0020076X	CLG	JEAN MOULIN		SAINT QUENTIN	0323626654		RS 2015	
0020080B	CLG	PIERRE DE LA RAMEE		SAINT QUENTIN	0323622819			
0021823W	CLG	HENRI MARTIN		SAINT QUENTIN	0323063838			
0020054Y	CLG	MONTAIGNE		SAINT QUENTIN	0323651837	RS 2014		RS 2004
0021478W	EREA			SAINT QUENTIN	0323680039			RS 2004
0020051V	LP	METIERS DE L AMEUBLEMENT		SAINT QUENTIN	0323650998			
0020052W	LP	COLARD NOEL		SAINT QUENTIN	0323651138			
0020079A	LP	CONDORCET		SAINT QUENTIN	0323084444			
0020048S	LYC	HENRI MARTIN		SAINT QUENTIN	0323063838			
0020049T	LYC	PIERRE DE LA RAMEE		SAINT QUENTIN	0323628300			
0020050U	LYC	CONDORCET		SAINT QUENTIN	0323084444			
0022042J	LYC	JEAN BOUIN		SAINT QUENTIN	0323628500			
0022043K	SEP	LYCEE JEAN BOUIN		SAINT QUENTIN	0323628500			
0021980S	SGT	LP AMEUBLEMENT		SAINT QUENTIN	0323650998			
0021686X	CLG	FROELICHER	002720	SISSONNE	0323804048			
0021691C	CLG	SAINT JUST	002722	SOISSONS	0323599390			
0021492L	CLG - SEGPA	GERARD PHILIPPE		SOISSONS	0323756868	RS 2014		RS 2004
0021535H	CLG	LAMARTINE		SOISSONS	0323767373			
0020061F	SEP	LE CORBUSIER		SOISSONS	0323730606			
0020088K	LP	CAMILLE CLAUDEL		SOISSONS	0323599730			
0021477V	SEP	LEONARD DE VINCI		SOISSONS	0323753550			
0020059D	LYC	GERARD DE NERVAL		SOISSONS	0323530027			
0021476U	LYC	LEONARD DE VINCI		SOISSONS	0323753550			
0022044L	LYC	LE CORBUSIER		SOISSONS	0323730606			

CODE	TYPE	NOM	CODE COMMUNE	COMMUNE	TELEPHONE	REP+	REP au 01/09/2015	APV jusqu'au 31/08/14
0020063H	CLG - SEGPA	JOLIOT CURIE	002738	TERGNIER	0323570043			
0020065K	CLG	ALAN SEEGER	002758	VAILLY SUR AISNE	0323545120			RS 2009
0020066L	CLG	MARCEL PAGNOL	002785	VERMAND	0323665138			
0020067M	CLG - SEGPA	CONDORCET	002789	VERVINS	0323983535		RS 2015	
0021722L	CLG	LA FEUILLADE	002795	VIC SUR AISNE	0323555076			
0021490J	CLG - SEGPA	LOUISE MICHEL	002805	VILLENEUVE ST GERMAIN	0323767720			
0021688Z	CLG - SEGPA	MAX DUSSUCHAL	002810	VILLERS COTTERETS	0323961197			
0021989B	CLG	FRANCOIS 1ER		VILLERS COTTERETS	0323965444			
0021946E	LYC	LYCEE EUROPEEN		VILLERS COTTERETS	0323963923			
0020072T	CLG	SIMONE VEIL	002830	WASSIGNY	0323606263		RS 2015	

Oise :

CODE	TYPE	NOM	CODE COMMUNE	COMMUNE	TELEPHONE	REP+	Politique de la ville (violence)	REP au 01/09/2015	APV jusqu'au 31/08/14
0601799E	CLG - SEGPA	LE POINT DU JOUR	060029	AUNEUIL	0344844656				
0601800F	SEGPA	COLLEGE LE POINT DU JOUR		AUNEUIL	0344844656				
0600007G	CLG	HENRI BAUMONT	060057	BEAUVAIS	0344105030	RS 2015	RS1997		RS 2004
0601189S	CLG	JULES MICHELET		BEAUVAIS	0344484461				
0601190T	CLG - SEGPA	CHARLES FAUQUEUX		BEAUVAIS	0344020070	RS 2014	RS1997		RS 2004
0601487R	CLG - SEGPA	GEORGE SAND		BEAUVAIS	0344050655				
0601188R	CLG - SEGPA	JEAN BAPTISTE PELLERIN		BEAUVAIS	0344480026				
0600003C	LP	J.B. COROT - BATIMENT		BEAUVAIS	0344028650		RS 1997		RS 2004
0600004D	LP	LES JACOBINS		BEAUVAIS	0344450088				
0600061R	SEP	PAUL LANGEVIN		BEAUVAIS	0344121717				
0600001A	LYC	FELIX FAURE		BEAUVAIS	0344486464				
0600002B	LYC	PAUL LANGEVIN		BEAUVAIS	0344121717				
0601823F	LYC	FRANCOIS TRUFFAUT		BEAUVAIS	0344124512				
0601824G	LYC	JEANNE HACHETTE		BEAUVAIS	0344067373				
060 2076F	CEF			BEAUVAIS	0344124560				RS 2004
0601447X	CLG	MARCEL PAGNOL	060069	BETZ	0344872047				RS 2009
0602077G	CLG	FRANCOISE SAGAN	060088	BORNEL	0344078770				
0601786R	CLG	RENE CASSIN	060102	BRENOUILLE	0344728610				
0601424X	CLG	CONDORCET	060103	BRESLES	0344079006				
0601406C	CLG	COMPERE MOREL	060104	BRETEUIL	0344801888				
0601834T	CLG - SEGPA	JACQUES YVES COUSTEAU	060107	BREUIL LE VERT	0344192300				
0601787S	LP	ROBERVAL		BREUIL LE VERT	0344508400				
0601607W	CLG - SEGPA	SIMONE VEIL	060134	CAUFFRY	0344732041				
0600060P	CLG	JACQUES PREVERT	060139	CHAMBLY	0134705192		RS 1997		RS 2004
0601606V	CLG	DES BOURGOGNES	060141	CHANTILLY	0344572004				
0601845E	LP	DE LA FORET		CHANTILLY	0344624700				
0600009J	LYC	JEAN ROSTAND		CHANTILLY	0644624700				
0600012M	CLG	SAINT EXUPERY	060143	CHAUMONT EN VEXIN	0344495190				RS 2004
0601882V	CLG	GUY DE MAUPASSANT		CHAUMONT EN VEXIN	0344490616				RS 2004
0601471Y	CLG	JEAN FERNEL	060157	CLERMONT	0344505169				
0600013N	LYC	CASSINI		CLERMONT	0344682828				
0600018U	CLG	GAETAN DENAIN	060159	COMPIEGNE	0344363400			RS 2015	RS 2011
0601295G	CLG	JACQUES MONOD		COMPIEGNE	0344402400				
0601524F	CLG - SEGPA	ANDRE MALRAUX		COMPIEGNE	0344204244	RS 2015			RS 2004
0601366J	CLG	FERDINAND BAC		COMPIEGNE	0344386600				
0600016S	LP	M.GRENET (INDUSTRIEL)		COMPIEGNE	0344922800				
0600017T	LP	M.GRENET (MIXTE)		COMPIEGNE	0344922800				
0601871H	SEP	CHARLES DE GAULLE		COMPIEGNE	0344202088				
0600014P	LYC	PIERRE D AILLY		COMPIEGNE	0344921313				
0600015R	LYC	MIREILLE GRENET		COMPIEGNE	0344922800				
0601863Z	LYC	CHARLES DE GAULLE		COMPIEGNE	0344202088				
0600028E	CLG	LOUIS BOULAND	060167	COULOISY	0344854900				
0600022Y	CLG	GABRIEL HAVEZ	060175	CREIL	0344285760	RS 2014	RS 1997		RS 2004
0601177D	CLG - SEGPA	JEAN JACQUES ROUSSEAU		CREIL	0344612121		RS 1997	RS 2015	RS 2004
0601449Z	CLG - SEGPA	JULES MICHELET		CREIL	0344250483				
0600063T	LP	JULES UHRY		CREIL	0344647544		RS 1997		RS 2004
0600021X	LYC	JULES UHRY		CREIL	0344647544		RS 1997		RS 2004
0601833S	CLG	GERARD DE NERVAL	060176	CREPY EN VALOIS	0344947272				
0601294F	CLG	JEAN DE LA FONTAINE		CREPY EN VALOIS	0344875556				
0601363F	LP	ROBERT DESNOS		CREPY EN VALOIS	0344394550				
0601832R	LYC	JEAN MONNET		CREPY EN VALOIS	0344393090				
0600027D	CLG - SEGPA	JEHAN LE FRERON	060178	CREVECOEUR LE GRAND	0344468777				RS 2004
0600070A	EREA			CREVECOEUR LE GRAND	0344469711				RS 2004
0601432F	CLG	ABEL DIDELET	060223	ESTREES ST DENIS	0344418420				
0601469W	CLG - SEGPA	JEAN MOULIN	060245	FORMERIE	0344040225				
0601176C	CLG	GERARD PHILIPPE	60265	FROISSY	0344802770				
0601192V	CLG - SEGPA	SONIA DELAUNAY	060282	GOUVIEUX	0344571843				
0600030G	CLG	FERDINAND BUISSON	060286	GRANDVILLIERS	0344467821				
0601897L	LP	JULES VERNE		GRANDVILLIERS	0344464300				
0602004C	CLG	CONSTANT BOURGEOIS	060291	GUISCARD	0344435100				
0601766U	CLG	DU SERVOIS	060142	LA CHAPELLE EN SERVAL	0344546881				
0601937E	CLG	JULES VERNE	060338	LACROIX ST OUEN	0344910700				
0601872J	CLG	FRANCOISE DOLTO	060346	LAMORLAYE	0344212003				
0601970R	CLG	ABEL LEFRANC	060350	LASSIGNY	0344435300				

Oise :

CODE	TYPE	NOM	CODE COMMUNE	COMMUNE	TELEPHONE	REP+	Politique de la ville (violence)	REP au 01/09/2015	APV jusqu'au 31/08/14
0600032J	CLG	LA ROCHEFOUCAULD	060360	LIANCOURT	0344738250				
0601180G	CLG	M. ET G. BLIN	060374	MAIGNELAY MONTIGNY	0344511492				RS 2004
0601193W	CLG - SEGPA	CLAUDE DEBUSSY	060382	MARGNY LES COMPIEGNE	0344363999				
0601365H	CLG	PHILEAS LEBESGUE	060387	MARSEILLE EN BEAUVAISIS	0344133737				
0601191U	CLG - SEGPA	DU THELLE	060395	MERU	0344221152		RS 1997	RS 2015	RS 2004
0601718S	CLG	PIERRE MENDES FRANCE		MERU	0344222727		RS 1997	RS 2015	RS 2004
0601470X	LP	LAVOISIER		MERU	0344526540		RS 1997		RS 2004
0601865B	LYC	CONDORCET		MERU	0344523780				
0601178E	CLG - SEGPA	ANATOLE FRANCE	060414	MONTATAIRE	0344270790	RS 2015	RS 1997		RS 2004
0601870G	LP	ANDRE MALRAUX		MONTATAIRE	0344646320		RS 1997		RS 2004
0601864A	LYC	ANDRE MALRAUX		MONTATAIRE	0344646320		RS 1997		RS 2004
0601293E	CLG	ROMAIN ROLLAND	060439	MOUY	0344565042		RS 1997		RS 2004
0601408E	CLG	GUILLAUME CALE	060446	NANTEUIL LE HAUDOIN	0344880173				
0601847G	CLG - SEGPA	HENRY DE MONTHERLANT	060450	NEUILLY EN THELLE	0344266764				RS 2004
0601443T	CLG	ANNA DE NOAILLES	060462	NOAILLES	0344033063				
0600036N	CLG	EDOUARD HERRIOT	060463	NOGENT SUR OISE	0344713226		RS 1997	RS 2015	RS 2004
0601179F	CLG	MARCELIN BERTHELOT		NOGENT SUR OISE	0344743730		RS 1997	RS 2015	RS 2004
0600062S	LP	MARIE CURIE		NOGENT SUR OISE	0344743131		RS 1997		RS 2004
0600020W	LYC	MARIE CURIE		NOGENT SUR OISE	0344743131		RS 1997		RS 2004
0601297J	CLG - SEGPA	LOUIS PASTEUR	060471	NOYON	0344094190			RS 2015	RS 2004
0601605U	CLG	PAUL ELUARD		NOYON	0344440617			RS 2015	RS 2004
0600041U	LP	CHARLES DE BOVELLES		NOYON	0344934700				
0600040T	LYC	JEAN CALVIN		NOYON	0344934700				
0601296H	CLG	LES TERRIERS	060509	PONT STE MAXENCE	0344317140				RS 2004
0600045Y	CLG	DE LA VALLEE DU MATZ	060533	RESSONS SUR MATZ	0344425063				
0600046Z	CLG	DE MARLY	060537	RIBECOURT DRESLINCOURT	0344755580				
0601822E	LP	ARTHUR RIMBAUD		RIBECOURT DRESLINCOURT	0344757800				
0601292D	CLG	DES FONTAINETTES	060567	SAINT AUBIN EN BRAY	0344045550				
0601445V	CLG - SEGPA	LOUISE MICHEL	060581	SAINT JUST EN CHAUSSEE	0344776440				
0601409F	CLG	JULES VALLES	060584	SAINT LEU D ESSERENT	0344563924				
0600048B	LP	DONATION DE ROTHSCHILD	060589	SAINT MAXIMIN	0344646900		RS 1997		RS 2004
0601938F	CLG	LEONARD DE VINCI	060575	SAINTE GENEVIEVE	0344086786				
0601367K	CLG - SEGPA	DE LA FONTAINE DES PRES	060612	SENLIS	0344609343				
0600050D	CLG	ALBERIC MAGNARD		SENLIS	0344636880				
0600049C	LP	AMYOT D INVILLE		SENLIS	0344539200				RS 2004
0601826J	LYC	HUGUES CAPET		SENLIS	0344636550				
0601446W	CLG	CLOTAIRE BAUJOIN	060636	THOUROTTE	0344760266				
0601407D	CLG	D ARAMONT	060667	VERBERIE	0344387080				
0601821D	CLG	EMILE LAMBERT	060684	VILLERS ST PAUL	0344664080		RS 1997	RS 2015	RS 2004

Somme :

CODE	TYPE	NOM	CODE COMMUNE	COMMUNE	TELEPHONE	REP+	REP au 01/09/2015	APV jusqu'au 31/08/14
0800002T	CLG - SEGPA	MILLEVOYE	080001	ABBEVILLE	0322201590			
0801512J	CLG - SEGPA	DE PONTHEIU		ABBEVILLE	0322243441		RS 2015	
0800063J	LP	BOUCHER DE PERTHES		ABBEVILLE	0322254100			
0800001S	LYC	BOUCHER DE PERTHES		ABBEVILLE	0322254100			
0800003U	CLG	EDMEE JARLAUD	080003	ACHEUX EN AMIENOIS	0322767070			
0801372G	CLG	ALAIN JACQUES	080009	AILLY LE HAUT CLOCHER	0322282140			
0800004V	CLG	WILLIAM HENRI CLASSEN	080010	AILLY SUR NOYE	0322410463			
0801325F	CLG	DU VAL DE SOMME	080011	AILLY SUR SOMME	0322518028			
0801510G	CLG - SEGPA	GABRIELLE MARIE SCELLIER	080013	AIRAINES	0322294113			
0801375K	CLG	PIERRE ET MARIE CURIE	080016	ALBERT	0322744400			
0801786G	CLG - SEGPA	JEAN MOULIN		ALBERT	0322641040			
0800060F	SEP			ALBERT	0322744600			
0800007Y	LYC	LAMARCK		ALBERT	0322744600			
0800017J	CLG - SEGPA	JEAN MARC LAURENT	080021	AMIENS	0322503232			
0800018K	CLG - SEGPA	EDOUARD LUCAS		AMIENS	0322438123		RS 2015	
0800019L	CLG - SEGPA	CESAR FRANCK		AMIENS	0322662940	RS 2014		RS 2004
0800020M	CLG	AMIRAL LEJEUNE		AMIENS	0322712380			
0801263N	CLG	ARTHUR RIMBAUD		AMIENS	0322662340	RS 2015		RS 2004
0801264P	CLG - SEGPA	ROSA PARKS		AMIENS	0322432851	RS 2014		RS 2004
0801437C	CLG	SAGEBIEN		AMIENS	0322336333			
0801533G	CLG	AUGUSTE JANVIER		AMIENS	0322715656			
0801616X	CLG - SEGPA	GUY MARESCAL		AMIENS	0322462190	RS 2015		RS 2006
0800013E	LP	DE L ACHEULEEN		AMIENS	0322504300			
0800062H	LP	EDOUARD GAND		AMIENS	0322534122			
0801194N	LP	MONTAIGNE		AMIENS	0322663060			
0801336T	LP	EDOUARD BRANLY		AMIENS	0322534960			
0801628K	LP	ROMAIN ROLLAND		AMIENS	0322433651			RS 2011
0802103B	SEP	LA HOTOIE		AMIENS	0322224747			
0800009A	LYC	LOUIS THULLIER		AMIENS	0322534100			
0800010B	LYC	MADELEINE MICHELIS		AMIENS	0322224300			
0800011C	LYC	EDOUARD GAND		AMIENS	0322534122			
0801327H	LYC	EDOUARD BRANLY		AMIENS	0322534960			
0801700N	LYC	JEAN BAPTISTE DELAMBRE		AMIENS	0322663060			
0801841S	LYC	ROBERT DE LUZARCHES		AMIENS	0322477777			
0801882L	LYC	LA HOTOIE		AMIENS	0322224747			
0801443J	CLG	MAL LECLERC DE HAUTECLOUVE	080062	BEAUCAMPS LE VIEUX	0322905063		RS 2015	RS 2007
0800022P	CLG	DU BOIS L EAU	080086	BERNAVILLE	0322327729			
0800023R	CLG	ANTOINE DE ST EXUPERY	080136	BRAY SUR SOMME	0322767040			
0801536K	CLG	ARISTIDE BRIAND	080186	CHAULNES	0322854455			
0800025T	CLG	JULES FERRY	080211	CONTY	0322416040			
0801511H	CLG	EUGENE LEFEBVRE	080212	CORBIE	0322481815			
0800027V	CLG	JULES ROY	080222	CRECY EN PONTHEIU	0360039110			
0801485E	CLG - SEGPA	DU VAL DE NIEVRE	080241	DOMART EN PONTHEIU	0322540084		RS 2015	
0800029X	CLG - SEGPA	JEAN ROSTAND	080253	DOULLENS	0322777390		RS 2015	
0800065L	LP	DE L AUTHIE		DOULLENS	0322777200			
0801900F	LYC	DE L AUTHIE		DOULLENS	0322777200			
0801371F	CLG - SEGPA	GASTON VASSEUR	080308	FEUQUIERES EN VIMEU	0322304134			
0801487G	CLG	ALFRED MANESSIER	080318	FLIXECOURT	0322516085		RS 2015	
0801704T	LP	ALFRED MANESSIER		FLIXECOURT	0322516085			RS 2004
0800033B	CLG	LA ROSE DES VENTS	080368	FRIVILLE ESCARBOTIN	0322302330			
0800061G	SEP	DU VIMEU		FRIVILLE ESCARBOTIN	0322207640			
0801864S	LYC	DU VIMEU		FRIVILLE ESCARBOTIN	0322207640			
0800034C	CLG - SEGPA	LOUIS JOUVET	080373	GAMACHES	0322261153			
0800036E	CLG - SEGPA	VICTOR HUGO	080410	HAM	0323810435		RS 2015	RS 2004
0801252B	LP	J C ATHANASE PELTIER		HAM	0323814720			RS 2004
0800037F	CLG	DES CYGNES	080488	LONGPRE LES CORPS STS	0322319067			
0800038G	CLG	JOLIOT CURIE	080489	LONGUEAU	0322460419			
0800039H	CLG	JOLIOT CURIE	080533	MERS LES BAINS	0235505400			
0800041K	CLG - SEGPA	PARMENTIER	080561	MONTDIDIER	0322780268			
0801534H	SEP	JEAN RACINE		MONTDIDIER	0322983160			
0801853E	LYC	JEAN RACINE		MONTDIDIER	0322983160			
0801439E	CLG	JEAN MOULIN	080570	MOREUIL	0322353740			
0801369D	CLG	LOUIS PASTEUR	080585	NESLE	0322884890			
0801488H	CLG	JACQUES PREVERT	080598	NOUVION	0322237020			
0800045P	CLG	CHARLES BIGNON	080606	OISEMONT	0322251067			
0801537L	CLG - SEGPA	BERANGER	080620	PERONNE	0322733860		RS 2015	
0801514L	LP	PIERRE MENDES FRANCE		PERONNE	0322733500			RS 2011
0800046R	LYC	PIERRE MENDES FRANCE		PERONNE	0322733500			
0801326G	CLG	DES FONTAINES	080630	POIX DE PICARDIE	0360039101			
0801373H	CLG - SEGPA	JULES VERNE	080674	RIVERY	0322707150			
0800050V	CLG	GASTON BOUCOURT	080677	ROISEL	0322866124			RS 2009
0800051W	CLG	JULES VERNE	080680	ROSIERES EN SANTERRE	0322880415			
0801341Y	CLG - SEGPA	LOUISE MICHEL	080685	ROYE	0322870438		RS 2015	
0801489J	CLG	DU MARQUENTERRE	080688	RUE	0322253434		RS 2015	
0801739F	LP	DU MARQUENTERRE		RUE	0322253434			
0801490K	CLG	DE LA BAIE DE SOMME	080721	SAINT VALERY SUR SOMME	0322608084			
0801339W	CLG	LES COUDRIERS	080798	VILLERS BOCAGE	0360039080			
0800057C	CLG	JACQUES BREL	080799	VILLERS BRETONNEUX	0322963160			

Annexe V : Carte des établissements de l'académie



SOMME



Annexe VI : Bulletins d'adhésion



BULLETIN D'ADHESION 2024 – 2025 (ou de renouvellement d'adhésion)

À remettre au trésorier du SNES de votre établissement (ou à renvoyer au 25 rue Riolan 80000 AMIENS ou par mail à s3ami@sn.es.edu). Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (prélèvement).

Données personnelles

Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent) **Civilité** : F H **Date de naissance**
Nom (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)
Nom patronymique (de naissance) **Prénom**
N° et voie (rue, bd ...), escalier
Boite postale – Lieu-dit (ville pour les pays étrangers)
Code postal **Ville** (ou pays étranger)
Téléphone fixe **Téléphone portable** **Courriel** :

Situation professionnelle

Catégorie (Certifié, Agrégé, CPE, Psy-EN, Chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, AED,...)
 Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle **Echelon** **Date**
Discipline de recrutement **Discipline d'exercice** (si différente)
Titulaire : Poste fixe ZR **Contractuel** : CDD CDI Stagiaire Retraité
Congé ou détachement (précisez sa nature) **Si temps partiel** (quotité)
 Enseignant de langue régionale Conseiller en formation continue Formateur GRETA Conseiller pédagogique tuteur
Enseignant en STS classe prépa **Enseignant au** CNED CANOPE Autre, préciser

Etablissements

Affectation ministérielle (ZR pour les TZR, Rectorat pour les stagiaires, Etablissement pour les titulaires poste fixe....) **Code** :
Nom et ville
Rattachement administratif (uniquement pour les TZR) **Code** :
Nom et ville
Etablissement d'exercice **Code** :
Nom et ville **Quotité horaire** :
Autres établissements d'exercice
 Code : **Nom et ville** **Quotité horaire** :
 Code : **Nom et ville** **Quotité horaire** :

Consentement : En signant, j'accepte de fournir au SNES-FSU, et pour le seul usage syndical, les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES-FSU de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers traités informatiquement dans le cadre de la loi informatique et liberté du 06/01/1978 modifiée et au règlement européen n° 2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Voir notre charte RGPD sur www.sn.es.edu/rgpd.html. Cette autorisation est révocable par moi-même en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Cotisation : Montant total € (Voir barème ou mode de calcul)

Mode de paiement :

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant : prélèvements de € chacun.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2025.

Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé-e de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Si vous ne souhaitez pas cette solution deux possibilités s'offrent à vous :

Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles.

(Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)

Paiement par chèque joint au nom du SNES.

Date : **Signature** :

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Pour adhérer directement en ligne

Veillez compléter en lettres capitales en respectant le préscage

N	S	N	E	S	F	S	U												
P	R	E	N	O															
A	D	R	E	S	S	E													
A	D	R	E	S	S	E													
C	E	N	T	R	E	S	T	A	L	V	I	L	E						
F	A	T	S																
I	B	N																	

Pour le compte de :
SNES
 46, avenue d'Ivry
 75647 PARIS Cedex 13
 Ref: COTISATION SNES

Signé à :
 Le :

Paiement : récurrent ou unique **MERCI DE JOINDRE UN RIB** Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion **Ne rien inscrire sous ce trait**

Référence unique du mandat : Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : **CATHERINE STREIT 25 rue de Québec 02000 LAON**

Identité	Date de naissance ___/___/___	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom			Code établissement		
	Nom de naissance			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)		
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)		
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
Téléphone portable	Agrégé stagiaire	Prof EPS stagiaire	Prof Sport ou CEPJ stagiaire			
	Disponibilité		Congés (parental...)			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2024-2025

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle										
	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
Prof EPS classe normale biadmissible			163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
Prof EPS HCI (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCI - PCEA HCI	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Prof EPS CIEx (Classe Ex) - P. Sport CIEx - CEPJ CIEx - PCEA CIEx	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
CE		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
CE Hors Classe			190 €	201 €	227 €	244 €					
CE Classe Ex.	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé-e - CTPS	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
Agrégé-e Hors Classe - CTPS Hors Classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agrégé-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				
MA et CDI ; Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		133 €			
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		148 €			
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	89 €									
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel-le (CDD) temps plein à l'année			44 €	Abonnement Bulletin					
Agrégé-e stagiaire nouvel-e enseignant-e	130 €	Etudiant et contractuel-le alternant-e & autre CDD			20 €	Non syndiquables			60 €		
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation			102 €	Institutions/Associations			60 €		
Stagiaire en report de stage	20 €	Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la qualité de service.				Etudiant-es STAPS			20 €		
Magasin non reclassé - selon échelon de la catégorie d'origine											
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1051 € → Groupe 1	47 €	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4		92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8		152 €			
	Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2	62 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5		107 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9		167 €			
	Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	77 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		122 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10		182 €			
			Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7		137 €	Supérieur à 3 301 € →		197 €			

Je choisis de payer ma cotisation...

- En ligne sur le site <https://lesite.snefsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>
- Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (1) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions générales dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant le début de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 12 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Compl. d'adresse _____

CP - Ville _____

Pays _____

Code IBAN _____

Code BIC _____

Paiement récurrent MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE ICI →

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

Pour le compte du **SNEP-FSU**
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
A : _____
Le : _____
Signature : _____

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2025

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
 Courriel : snep.national@wanadoo.fr
 Site : www.snep.fr - Téléphone : 01.45.65.02.56



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1^{re} fédération de l'Éducation nationale.

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin: cela facilite le travail des militant·es.

Ancienne adhérente Oui N° : Non
 M. Mme Date de naissance :/...../.....
 NOM :
 Nom de naissance :
 Prénom :
 Adresse complète :

 Tél. fixe : Portable :
 E-mail (personnel) :

Discipline précise :
 Code (si connu) :
AFFECTATION :
 LP SEP SEGPA EREA
 Collège Lycée Supérieur FC
 Nom de l'établissement :
 RNE (facultatif) :
 Ville :
 Si TZR, Étab d'exercice :
 Rattachement administratif :

ACADÉMIE (au 01/09/2024) :

SITUATION ADMINISTRATIVE
 PLP CPE AED AESH
 Titulaire Stagiaire
 Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle
 Échelon au 01/09/24 : Depuis le :/...../.....
 Contractuelle en CDD CDI
 Retraité·e En congé Sans emploi
 Emploi particulier : JATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLD5, Inspection
 ZR, congés divers :

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. *
 *sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

Journal FSU (« POUR ») : Numérique Papier

RÈGLEMENT DE LA COTISATION
 Temps partiel: % Montant €
 Mode de paiement : Prélèvement en x 3 x 6
 Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site
 Chèque-s: x 1 x 2 x 3
 Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Autorisation CNIL : Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière aux quelles il a accès à l'occasion des commissions.
 Je l'autorise à la faire figurer ces informations dans des fichiers et les traiter dans des conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. C et le traitement, à reconduire lors d'un renouvellement d'adhésion, est révoquant dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : / /
 Signature :

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUELABLE DE COTISATION

Je choisis en 2024-2025 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes à la même date et je serai averti de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, qualité de travail, etc.) choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Je soussignée autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever :


en 3 fois la somme de € soit pour chaque prélèvement €

le 3 des mois suivants : mai 2025, juin 2025, juillet 2025

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM, PRÉNOM(S) ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER 
 SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
 38 RUE EUGÈNE OUDINÉ 75013 PARIS

IBAN :
 BIC (Bank Identification Code) :
 Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements.
 Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements

Paiement: récurrent / répétil
 À : Le :
 Signature :
 Il s'agit de joindre un RIB comportant les mentions BIC et IBAN

Une demande de mutation ?

Un réflexe :

Contactez le SNES-FSU

03.22.71.67.90 ou s3ami@snes.edu



Contactez le SNEP-FSU

Guillaume Firon : 06.20.68.40.56 ou gfiron@gmail.com

Sarah Vaillant : 06.19.33.63.56 ou sarah.008@hotmail.fr

Pamela Svetojevic : 07.85.98.86.84 ou pamela.svetojevic@gmail.com



Contactez le SNU!EP-FSU

06.18.82.32.12 ou capa.amiens@snupep.fr



Horaires d'ouverture téléphonique du SNES-FSU d'Amiens

- Tous les matins de 9 h à 12 h
- Le mardi après-midi de 13 h 30 à 15 h 30

Pour adhérer, contactez nous ou téléchargez le bulletin d'adhésion à l'adresse suivante :

Pour le SNES-FSU : <https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>

Pour le SNEP-FSU : <https://www.snepfsu-amiens.net/amiens/se-syndiquer/>

Pour le SNU!EP-FSU : <http://snupep.fr/adhesions/>

